Compte rendu de la visite au tribunal

Présentation du tribunal:

le tribunal a pour rôle de rendre la justice. Après son procès la victime, le procureur ou le prévenu peuvent décider de faire appel c'est à dire demander un nouveau procès pour alléger ou alourdir la peine: ce nouveau procès a lieu à la cour d'appel du tribunal c'est celui que nous avons visité.

Membres du tribunal:

le juge(président) à pour rôle d'exposer les faits dans le cas présent raconter le premier procès. A la fin il délibère et rend son jugement.

Les assesseurs sont les « juges assistants ». Ils aident le juge président à prendre des décisions et à exposer les faits. A noter que les juges assesseurs et le juge président changent chaque jour, ils ne sont pas toujours assesseurs ou président.

L'accusé ou le prévenu commence par se présenter, puis il répond aux questions du juge, raconte sa version des faits.

L'avocat de l'accusé défend l'accusé, il essaie d'alléger sa peine en s'appuyant sur des preuves.

L'avocat de la victime défend la victime, dans le but d'alourdir la peine du prévenu.

L'avocat général ou le procureur de la république propose la première peine avant que les avocats plaident et que le juge condamne.

Le greffier fait un compte rendu du procès pour le mettre dans les archives.

L'huissier ouvre et ferme les portes, c'est également lui qui conduit le prévenu et les témoins à la barre.(huis=porte)

On peut également trouver un interprète, il traduit à la victime ou à l'accusé le procès. Au début du procès il jure de ne pas déformer les propos de son client ou des débats.

Un gendarme est également présent. Il peut aussi y avoir des journalistes ou des étudiants en droit. Il y a un public sauf lors de certains procès qui se déroulent à huis clos.

Exemple d'une affaire

Pour vous donner un exemple je vais vous présenter l'affaire qui m'a le plus intéressée. Dans cette affaire il n'y a pas de victime c'est donc l'accusé qui a décidé de faire appel. Lors de son premier procès il a été condamné à 3 mois de prison avec sursis pour avoir en sa possession un faux permis de conduire. Il a fait appel avant ses trois mois de prison car à cause de son casier judiciaire il n'arrive pas à trouver de travail. Le juge expose les faits: l'accusé a été interpellé à la préfecture car il voulait échanger son faux permis nigérian contre un permis français en 2011. Ensuite il demande à l'accusé de se présenter. Le prévenu est marié, à trois enfants, il est arrivé en France en 2009, avant il habitait au Sierra Leone, il habite aujourd'hui à Hérouville-Saint-Clair St Clair, il n'a pas de travail et est bénévole au secours populaire. Puis un assesseur raconte ce qui a été dit au premier procès: le prévenu aurait reçu un permis de conduire nigérian envoyé par un ami du Sierra Leone. Ce permis aurait été envoyé à Paris en 2010. L'accusé corrige il a reçu son permis en 1999 mais là-bas il faut le renouveler tous les cinq ans et payer 100€. Il envoit le permis à un ami de Sierra Leone avant d'arriver en France avec un chèque de 100€. Son ami fait les démarches administratives et lui envoit le permis en 2010. L'accusé reconnaît avoir un faux permis mais explique ne pas le savoir et remercie les policiers de le lui avoir dit.

Il précise qu'après le premier il a passé le permis français et l'a obtenu. Le juge demande à l'accusé pourquoi il n'a passé son permis au Sierra Leone. Le prévenu répond que dans les années 90 le Sierra Leone était en guerre et le permis ne se passait pas en règle.

L'avocat de l'accusé défend son client en ajoutant qu'à cause de problèmes de santé il n'arrive pas à trouver un travail et que son casier judiciaire en plus le « condamne » à rester au chômage. Il explique au juge que son client cherche à s'intégrer dans la société française en prenant des cours de français par exemple. Il montre au juge une affaire ancienne ressemblante ou l'accusé a été relaxé (jurisprudence). Nous n'avons pas pu voir le jugement final.



Il y aurait près de <u>3millions de faux permis</u> en circulation en France!

Un faux permis coûterait entre 300€ et 1500€. (source: francesoir.fr)